

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt du mois de février,
A la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 14 février 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS (Arrivé à 20h22), Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY (Arrivé à 20h22), Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD (Arrivé à 20h22), Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Anthony MERIQUE donne procuration à Brigitte MAIRE, Sylvain LAURENT donne procuration à Franck VILLEMMAIN, Alexandre MONNET donne procuration à Fernande SPIELMANN, Véronique TATU donne procuration à Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Karine TIROLE

Excusés : Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Julien NAEGELEN, Pascal GODIN, Francine LA PENNA

Absents : Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Gérard GENTIT

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 50	Ayant pris part à la délibération : 57
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-02-05	Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TERRITOIRES D'INDUSTRIE - Convention de partenariat et de financement avec la Chambre de commerce et d'Industrie Saône-Doubs
---	--

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que dans le cadre de la nouvelle phase 2023-2027 du programme Territoires d'Industrie lancée par l'Etat pour laquelle le Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs », regroupant la communauté d'agglomération du Grand Besançon métropole et les communautés de communes du Val de Morteau, du Plateau du Russey, du Pays de Maîche, des Portes du Haut Doubs et de Loue Lison, représentant ainsi près de 300 000 habitants, a été retenu avec 182 autres



territoires français, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Saône-Doubs a été identifiée comme le partenaire en charge de l'animation et de l'ingénierie du dispositif sur l'ensemble du périmètre des 6 EPCI, aux côtés de l'engagement des élus, des chargés de missions de développement économique et des entreprises du territoire, via la mobilisation de 0,5 ETP (équivalent temps plein) de son personnel.

Cette mobilisation d'un personnel à 50 % se concrétise par le biais d'une personne clairement identifiée, à laquelle sont confiées, dans le cadre d'une convention de partenariat et de financement, les missions suivantes :

- Comprendre pleinement le paysage industriel local et ses enjeux. En particulier, il assistera le duo élu-industriel dans la définition des objectifs et la coordination des actions menées dans les groupes de travail,
- Représenter le Territoire d'Industrie auprès de l'ANCT (Agence nationale de la Cohésion des Territoires) et des autres instances organisatrices,
- Coordonner les projets avec les chargés de mission des EPCI (et leur hiérarchie le cas échéant) et le Comex, en s'appuyant sur des techniques d'intelligence collective. Il participera également à la recherche de financements.
- Rendre compte trimestriellement de l'avancement de la démarche auprès des EPCI et du Comex, et établir les comptes-rendus annuels sollicités par l'Etat,
- Contribuer à la communication autour de Territoires d'Industrie et à la gestion des réseaux sociaux,
- Représenter le Territoire d'Industrie lors de réunions ou d'évènements économiques et industriels régionaux et nationaux,
- Rester informé des dispositifs nationaux en faveur des entreprises et sensibiliser les porteurs de projets à leur égard.

Les EPCI membres du Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » s'engagent pour leur part à valider et engager le plan d'actions défini collectivement, à impliquer leurs chargés de missions de développement économique dans la mise en œuvre du dispositif, à porter en direct certaines actions validées par le Comex, et à financer la convention d'animation du Territoire d'Industrie conclue avec la CCI Saône Doubs.

Le plan de financement prévisionnel de cette démarche sur la période, tel que présenté auprès de l'Etat en incluant une valorisation de 0,6 ETP pour les chargés de mission de développement économiques des EPCI pour solliciter une subvention au titre du FNADT, s'établit de la façon suivante :

Dépenses	2 ^{ème} semestre 2024	2025	2026	2027	Total
Rémunération du chef de projet CCI (0,5 ETP)	20 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	140 000 €
Frais de communication générale TI et expertises réalisées par la CCI*	5 000 €	5 000 €	2 000 €	2 000 €	14 000 €
Participation du chef de projet CCI à des évènements nationaux ou régionaux et frais de déplacement courant inhérents à la mission	1 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	10 500 €
Total convention d'animation CCI/EPCI	26 500 €	48 000 €	45 000 €	45 000 €	164 500 €

Par ailleurs, au-delà de cette convention d'animation, des crédits prévisionnels pour la réalisation d'actions

sont nécessaires, pour engager des travaux sur les thématiques suivantes :

- Gestion du foncier économique : densification des zones économiques, inventaire du foncier disponible, boîte à outils juridique pour les installations d'entreprises, ...
- Transition écologique : accompagnement des entreprises dans leurs transitions, mise en réseau et économie circulaire, ...
- Ressources : en particulier, gestion des ressources humaines, dans un contexte transfrontalier spécifique
- Innovation : mise en réseau des entreprises avec les centres de formation, incubation de projets, commercialisation,

Pour ces actions, les 6 EPCI du Territoire d'Industrie se sont fixés un montant annuel maximal de dépenses de 100 000 €, hors valorisation des temps de travail des chargés de mission et avant subventions éventuelles.

Les 6 EPCI proposent également de répartir le coût global après subvention de cette convention d'animation ainsi que le coût net des actions engagées selon les mêmes conditions, sur la base d'une participation à 40 % pour GBM, le solde étant réparti entre les 5 communautés de communes au prorata de leur population au premier janvier de l'année, selon le tableau suivant :

Répartition 2024 (à appliquer sur dépenses réelles) :

EPCI	Population municipale 2024	Participation proratisée des EPCI	Participation 2024 maximale en €
GBM	197 494	40,00 %	40 000
CCLL	25 338	15,50 %	15 500
CCPHD	26 736	16,50 %	16 500
CCVM	20 983	13,00 %	13 000
CCPM	18 546	11,00 %	11 000
CCPR	6 888	4,00 %	4 000
Total	295 985	100,00 %	100 000

Répartition 2025 (à appliquer sur dépenses réelles) :

EPCI	Population municipale 2025	Participation proratisée des EPCI	Participation 2025 maximale en €
GBM	203 293	40,00 %	40 000
CCLL	25 811	15,30 %	15 300
CCPHD	27 549	16,30 %	16 300
CCVM	21 721	12,85 %	12 850
CCPM	19 027	11,25 %	11 250
CCPR	7 285	4,30 %	4 300
Total	304 686	100,00 %	100 000

Monsieur le Président précise également que :

- La CCI Saône Doubs procédera annuellement aux appels de fonds relatifs à la part salariale du chef

- de projet animation et à ses frais de déplacement inhérents à ses missions,
- La CCVM, dont le Président a été désigné comme élu référent du Territoire d'Industrie au sein du binôme élu/entreprise de ce territoire « Alliances, Luxe et Précision – Doubs », a été désignée pour porter de façon mutualisée les dépenses et les subventions éventuelles relatives aux actions, dont l'action 0 « communication », et refacturera aux EPCI leur participation en début d'année N+1, sur la base des dépenses nettes réellement réalisées.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 1 abstention (Christophe JANIN) :

- VALIDE l'ensemble des modalités de fonctionnement partenarial et financier du dispositif Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » telles que présentées,
- VALIDE en particulier les modalités de répartition des dépenses d'animation et d'actions entre les 6 EPCI,
- AUTORISE le Président à signer avec la CCI Saône Doubs et les 5 autres EPCI du Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » la convention de partenariat et de financement correspondante pour l'animation du dispositif,
- AUTORISE le Président à signer avec les 5 autres EPCI du Territoire d'Industrie la convention de partenariat pour l'engagement mutualisé par la CCVM des dépenses et recettes relatives aux actions engagées et la refacturation en N+1 de ces sommes selon la proportionnalité validée et actualisée au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 1